

L'assurance des biens et des activités

Multirisque Habitation : les dommages survenant sur votre habitation, que vous soyez propriétaires ou locataires

Comment et pourquoi déclarer le nombre de pièces de votre habitation ?

Une évaluation incorrecte du nombre et de l'utilisation des biens assurés peut avoir une incidence sur le montant de la prime, cela peut aussi avoir un impact en cas de sinistre. L'assureur peut alors appliquer une règle proportionnelle de prime, ce qui entraînera une réduction de l'indemnisation. Afin de garantir une couverture adéquate, il est essentiel de faire une estimation précise des biens, conformément aux exigences des assureurs, et de ne pas fournir de fausses informations. En cas de doute, il est recommandé de demander à votre agent ou courtier d'assurance de vérifier vos déclarations.

Qu'est-ce que le Capital Mobilier ?

Cela englobe tous les biens présents dans votre logement et que vous pourriez emporter lors d'un déménagement : mobilier, télévision, lampes, vaisselle, garde-robe (vêtements, chaussures, accessoires), matériel informatique et multimédia, consoles de jeux et jeux vidéo, jouets pour enfants, et bien d'autres encore.